

220C0723
FR0010918292-FS0193

24 février 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 février 2020, la société J O Hambro Capital Management Limited¹ (Level 3, 1 St James's Market, SW1Y 4AH Londres, Royaume-Uni), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 février 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 13 918 584 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 3,36% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TECHNICOLOR sur le marché.

¹ Contrôlée par Pandal Group Limited. La société J O Hambro Capital Management Limited a précisé agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 414 461 178 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.